



L'Europe
locale & régionale

Priorités fondamentales du CCRE sur l'égalité femmes- hommes

Décembre 2016

INTRODUCTION

L'égalité femmes-hommes est non seulement une valeur démocratique et un droit humain fondamental, mais aussi une condition primordiale de l'équité, du partage de pouvoir et du bien-être de nos sociétés. En outre, l'égalité de fait est un facteur essentiel de la croissance économique, la prospérité et la compétitivité.

C'est la raison pour laquelle le thème de l'égalité femmes-hommes doit être prioritaire sur l'agenda politique européen, alors même que nous faisons face aux épreuves telles que la crise financière, l'austérité et les bouleversements démographiques, sociaux et politiques en Europe et dans le monde. Nous devons être conscient.e.s des répercussions que ces phénomènes ont pour les femmes, les hommes et pour nos valeurs démocratiques.

En ce qui concerne la publication, en décembre 2015, d'un document de travail par la Commission européenne : « Engagement stratégique pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2016-2019 », le CCRE souhaite manifester son regret de voir la place réduite accordée à la promotion de l'égalité des sexes dans l'Union européenne. Dans cet esprit, le CCRE voudrait partager les principes qui soutiendront son activité de plaidoyer envers les institutions européennes, y compris le Conseil de l'Europe et son Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, et les États membres dans les années à venir, spécifiquement par rapport à l'élaboration d'une stratégie européenne pour l'égalité femmes-hommes après 2019.

Étant la plus grande organisation européenne de gouvernements locaux et régionaux et pionnière en matière d'égalité femmes-hommes dans la vie locale, le CCRE doit être un partenaire clé des institutions européennes dans la promotion de l'égalité.

Ibon Uribe
Porte-parole du CCRE sur l'Égalité
Maire de Galdakao, (Pays basque, Espagne)



Priorités fondamentales du CCRE sur l'égalité femmes-hommes

Le CCRE estime que des actions supplémentaires en Europe et dans le monde sont nécessaires pour l'égalité femmes-hommes :

1. **L'engagement politique.** L'égalité des sexes doit être au cœur de l'agenda politique et intégrée dans toutes les politiques, législations, services, activités et budgets. Un fort engagement politique et une grande visibilité—soutenus par des campagnes de sensibilisation, de renforcement des capacités, de disponibilité des données ventilées par sexe, et des actions concrètes avec un financement suffisant—sont nécessaires de la part de l'Union européenne, des États membres, des communes, des villes et des régions.
2. **La participation équilibrée.** La participation égale et l'influence des femmes et des hommes dans la vie politique, à tous les niveaux de gouvernance, est une condition préalable à une société démocratique. Elle est nécessaire au progrès dans le domaine de l'égalité des sexes et pour la prise de décision et l'élaboration de politiques efficaces.
3. **L'engagement et la sensibilisation sociale.** La sensibilisation, l'engagement et l'inclusion des garçons et des hommes, des filles et des femmes pour l'égalité femmes-hommes sera indispensable dans tous les domaines de la société pour atteindre une égalité de fait en Europe et dans le monde.
4. **Mettre fin à la violence à l'égard des femmes.** Des mesures urgentes doivent être prises à tous les niveaux pour prévenir les violences faites aux femmes et aux filles, protéger les victimes et les rescapées, poursuivre les coupables et sensibiliser l'opinion sur tous les formes de violence à l'égard des femmes en vue de changer les attitudes et les comportements.
5. **Un accès et un contrôle égal aux services et aux ressources.** Des services et ressources de la même qualité doivent être fournis aux femmes et aux hommes, aux filles et aux garçons, et adaptés en fonction de leurs préférences et besoins.
6. **Renforcer la participation des femmes au marché de travail et l'autonomisation économique.** Des mesures supplémentaires sont nécessaires, particulièrement pour réduire les écarts de rémunération et de retraite entre les hommes et les femmes, ainsi que pour éliminer la ségrégation professionnelle liée au genre en commençant par les choix scolaires et professionnels décidés à l'adolescence.
7. **La conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée.** Des mesures devraient être prises afin de permettre une meilleure conciliation entre les vies professionnelle, personnelle et familiale pour les femmes et les hommes par des modalités de travail flexibles, l'introduction du congé paternité non transférable et la mise à disposition de services de garde abordables et de haute qualité par exemple. Il conviendrait également de partager le travail domestique non rémunéré de manière équitable entre les femmes et les hommes.
8. **L'égalité comme une valeur européenne centrale.** L'Europe doit donner l'exemple en matière d'égalité femmes-hommes et diffuser cette valeur essentielle dans ses actions au niveau mondial telles que la politique commerciale, la coopération au développement et le travail humanitaire. La Commission européenne devrait adopter, avant l'expiration de l'engagement stratégique en cours, une stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes pour la période post-2019.
9. **L'intégration d'une perspective de genre dans les politiques de réfugié.e.s et de migration.** L'Europe doit sensibiliser l'opinion aux besoins spécifiques et différents des femmes et des hommes migrant.e.s, demandeur.euse.s d'asile et réfugié.e.s. Des réponses à long terme et sensibles à la dimension du genre doivent être identifiées et mises en œuvre à tous les niveaux de gouvernance.

10. Un financement européen pour l'action locale afin de promouvoir l'égalité. Des programmes et ressources financières appropriés et adéquats sont nécessaires pour soutenir les efforts en vue d'avancer sur le thème de l'égalité femmes-hommes ; en particulier, pour la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et son Observatoire en ligne, ainsi que pour les initiatives locales et régionales promouvant l'égalité.

Contact

Jaimie Just
Chargée de mission Égalité et Diversité
Square de Meeus, 1
Bruxelles, 1000
Tél. +32 2 500 05 49
jaimie.just@ccre-cemr.org

Le CCRE

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) est la plus grande organisation d'autorités locales et régionales en Europe. Ses membres sont 60 associations nationales de municipalités et régions de 41 pays européens. Ensemble, ces associations représentent près de 130 000 collectivités territoriales.

Les missions du CCRE sont doubles : influencer la législation européenne au nom des autorités locales et régionales et fournir une plateforme d'échanges entre ses associations membres et leurs représentants élus et experts.

En outre, le CCRE est la section européenne de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), l'organisation mondiale de collectivités territoriales.

www.ccre.org